

LES ABRIS DU MARIN



Œuvre sociale fondée en 1899 par Jacques de Thézac

Honorée par l'Académie Française (1907 et 1924),
honorée par l'Académie des Sciences Morales et Politiques (1917 et 1932),
reconnue d'utilité publique en 1920, confirmée en 2006.



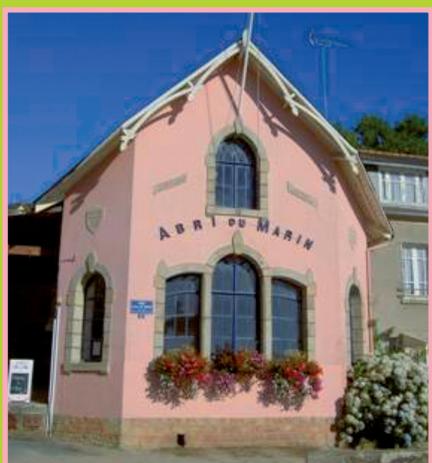
Jacques de Thézac. Aider les marins...

Breton d'adoption, Jacques de Thézac (1862 - 1936) s'installe en 1888 à Sainte-Marine, dans le Finistère. Issu d'une famille aisée, passionné de navigation, il mesure au cours de ses escales dans les ports la dure vie des marins pêcheurs et de leurs familles.

Dès lors sa vie bascule. Il décide de se consacrer à l'amélioration des conditions d'existence des gens de mer. Eduquer les marins, améliorer leurs conditions de vie et les détourner de l'alcool, telle est la mission qu'il se fixe.



L'Abri du Guilvinec aujourd'hui...



L'Abri de Sainte-Marine aujourd'hui...

Cent dix ans d'histoire...

L'Almanach du Marin Breton

Jacques de Thézac, qui a compris la nécessité du faire savoir crée l'*Almanach du Marin Breton*, « publication professionnelle et éducative », dont la première édition paraît en 1899. Quelque 110 éditions plus tard l'*Almanach du Marin Breton* regroupe toujours, avec succès, les informations nautiques nécessaires à la navigation professionnelle ou de plaisance.

Les ressources tirées de sa diffusion contribuent à l'action sociale de l'*Œuvre du Marin Breton*.

Les Abris du Marin

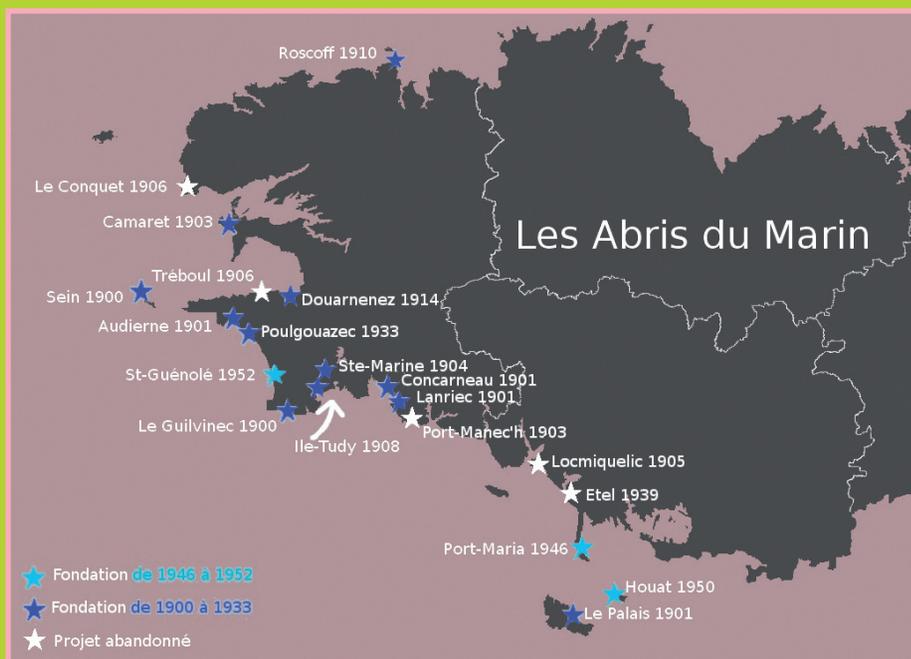
Pour être plus efficace, Jacques de Thézac passe des mots à l'action. Il décide d'offrir aux pêcheurs des locaux sains, chauffés, confortablement aménagés, des salles de réunion et d'éducation : les Abris du Marin, inspirés des *sailors' homes* britanniques.

De 1900 à 1933, onze *Abris du Marin* sont implantés dans les ports du Finistère et un dans le Morbihan. Outre une salle de presse où étaient donnés des conférences, des cours de perfectionnement en

navigation ou des séances de projection, les *Abris* comportaient une bibliothèque, un dispensaire, des chambres pour les marins de passage, des ateliers et un préau équipé de matériels de gymnastique.

En 1985, considérant que les *Abris* ont bien rempli leurs missions et sont heureusement dépassés par l'heureuse évolution sociale et économique du monde de la pêche, les trois derniers abris sont fermés et vendus.

Jacques de Thézac s'en serait certainement réjoui...



Une association nationale pour une action solidaire

Les difficultés rencontrées par certaines familles perdurent cependant, c'est pourquoi, depuis 1992, l'*Œuvre des Abris du Marin* a changé sa mission et modifié son appellation. Devenue l'association *Les Abris du Marin* en 2006, elle a pour but de venir en aide, dans l'esprit le plus désintéressé, aux marins de la marine marchande (pêche et commerce) et à leurs familles par l'attribution de divers secours.



Année	Dossiers reçus	Dossiers acceptés	Somme attribuée
2010	73	50	18 500
2009	56	53	28 000
2008	43	36	12 300
2007	18	17	11 400
2006	35	24	8 000
2005	40	25	9 700
2004	62	36	9 500
2003	39	34	11 600
2002	43	28	6 650

Ses ressources proviennent des adhésions, des dons et des legs et de 80 % des intérêts des sommes placées à la suite de la vente des derniers *Abris du Marin*.

Plus de 96% des ressources sont consacrées à la mission.

Dans un souci d'efficacité et de transparence, les dossiers de demandes d'aides sont instruits par les assistants du **Service social maritime** (SSM).

Fidèle à l'action de Jacques de Thézac, l'association est devenue

partenaire du Lycée Professionnel Maritime du Guilvinec et du Service Médical des Gens de mer dans la prévention des conduites addictives dans le monde de la pêche.



Les demandes d'aide des familles en difficulté augmentent
et nos ressources actuelles ne suffisent plus.

Aidez-nous
et participez à l'action menée
par l'association
Les Abris du Marin !

Vous pouvez devenir :

- **Membre adhérent** pour une cotisation annuelle de 30 €
- **Membre souscripteur** pour une cotisation annuelle de 75 €
- **Membre donateur** pour une cotisation annuelle de 300 € ou plus*...

** Le montant des cotisations
est déductible des impôts
suivant la réglementation en vigueur.*



**LES ABRIS
DU MARIN**

6 rue Stang An Dour
29730 Treffiat
+33 (0)2 98 58 04 01
+33 (0)6 77 10 51 84
abris.du.marin@gmail.com